

**Membres en exercice:**

15

**Séance du 15 décembre 2022****Présents : 7****Votants: 10**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoqué le vendredi 02 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Philippe PUECH

**Sont présents:** Philippe PUECH, Joelle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Franck THOMAS, David LATHAM, Christine RAMON  
**Représentés:** Hugues DAUTHERIVES, Stéphanie CARILLO EPOUSE MANUS, Patrick DAPOT

**Excuses:**

**Absents:** Marie-Charlotte FAVRELLE, Aude GILABERT, Daniel BOUNIOL, Céline OURLIAC, Frédéric DAPOT

**Secrétaire de séance:** Géraldine DULARY

**1° Examen et approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022 :**

Remarque : Monsieur LATHAM David : point N°5 de cette séance incomplet  
 PV validé

**2° Désignation du secrétaire de séance : Madame DULARY Géraldine****3° Finances : Monsieur FISHER Jean-Philippe :****a) Délibération de virement de crédit M49 (Budget eau et assainissement) :**

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
15/12/2022	023-	Virement à la section	-5 000,00	15/12/2022			0,00
15/12/2022	61621-	Entretien, réparations	2 600,00	15/12/2022			0,00
15/12/2022	6165-	Maintenance	2 600,00	15/12/2022			0,00
<b>Total Dépenses</b>			<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>0,00</b>
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
15/12/2022	2316-43	Installat*, matériel et outill	-5 000,00	15/12/2022	021-00	Virement de la section de	-5 000,00
<b>Total Dépenses</b>			<b>-5 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>-5 000,00</b>

**Régularisation des comptes : ajout de crédit sur certains articles : DM validée.**

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Philippe FISCHER indiquent qu'il faudra se poser la question d'une possible augmentation du prix de l'eau. En effet, les premiers résultats de l'exercice 2022 bien que très légèrement excédentaires présentent un équilibre fragile. Cette question sera évoquée en Conseil Municipal en début d'année 2023.

**b) Délibération de virement de crédit M57 (budget général) :**

Régularisation des comptes : ajout de crédit sur certains articles (régularisation de fin d'année) : DM validée.

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
15/12/2022	023-	Virement à la section	-103 283,00	15/12/2022	6419-	Remboursements	11 600,00
15/12/2022	6061-	Fournitures non	2 000,00	15/12/2022	73123-	Taxe com add droit mut ou	10 000,00
15/12/2022	6062-	Fournitures non stockées	3 000,00	15/12/2022	73211-	Attribution de	468,00
15/12/2022	6067-	Fournitures scolaires	1 600,00	15/12/2022	732221-	Fonds péréquation res	640,00
15/12/2022	6066-	Autres matières et	5 608,00	15/12/2022	781-	Produits de participations	7,00
15/12/2022	611-	Contrats de prestations de	1 600,00	15/12/2022			0,00
15/12/2022	616221-	Entretien, réparations	2 000,00	15/12/2022			0,00
15/12/2022	61666-	Entretien autres biens	12 000,00	15/12/2022			0,00
15/12/2022	6166-	Maintenance	12 000,00	15/12/2022			0,00
15/12/2022	626-	Frais postaux et frais	1 000,00	15/12/2022			0,00
15/12/2022	633-	Impôts, taxes, versements	1 200,00	15/12/2022			0,00
15/12/2022	6411-	Personnel titulaire	26 000,00	15/12/2022			0,00
15/12/2022	6413-	Personnel non titulaire	26 000,00	15/12/2022			0,00
15/12/2022	6460-	Charges sécurité sociale	20 000,00	15/12/2022			0,00
15/12/2022	66311-	Indemnités de fonction	10 000,00	15/12/2022			0,00
15/12/2022	66312-	Cotisations de retraite	3 083,00	15/12/2022			0,00
15/12/2022	7291111-	Dégrèv. TFPNB jeunes	392,00	15/12/2022			0,00
<b>Total Dépenses</b>			<b>22 002,00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>22 002,00</b>
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
15/12/2022			0,00	15/12/2022	021-00	Virement de la section de	-103 283,00
15/12/2022			0,00	15/12/2022	10226-00	Taxe d'aménagement	32 747,00
15/12/2022			0,00	15/12/2022	1321-192	Subv. non transf. Etat	21 568,00
15/12/2022			0,00	15/12/2022	1323-192	Subv. non transf.	14 408,00
15/12/2022			0,00	15/12/2022	1346-000	Amendes radars	34 320,00
15/12/2022			0,00	15/12/2022	166-00	Dépôts et cautionnements	260,00

**c) informations sur les investissements pour le budget 2023 :**

**Pour le budget général M57 :**

- Elagage des platanes, Chemins communaux, Aire machine à vendanger, Véhicule DANGEL (comité communal feux de forêt achat groupé avec les communes participantes), columbarium.

**Pour le budget m49 (eau et assainissement) :**

- Rue du Moulin à Vent Réseau eau

**d) Charges transférées Communauté de Communes Lézignan Corbières (proposition d'approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour 2023 : détail simplifié :**

**Charges transférées**

L'attribution de compensation est destinée à garantir la neutralité budgétaire du transfert de fiscalité de la commune à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

LES produits à prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation sont les suivants :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- Compensation part salaires (part de la dotation forfaitaire des communes correspondant à la compensation part salaire.

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	6 427,00 €
CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	1 301,00 €
IFER (Imposition sur les entreprises de réseaux)	1 020,00 €
Part départementale de la Taxe d'Habitation	51 079,00 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	948,00 €
Compensation part salariale	4 052,00 €
Compensations fiscales	6 047,00 €
Compensations fiscales CFE	562,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 435,00 €</b>
Fiscalité des ménages déduite	46 271,00 €
<b>Attribution de compensation corrigée</b>	<b>25 164,00 €</b>
<b>A déduire compétences et travaux CCRLM</b>	
Travaux chemin du Sault	4 111,00 €
Voirie	2 851,00 €
Action sociale	1 698,00 €
Tourisme	2 049,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 710,00 €</b>
Montant attribution de compensation :	
Attribution de compensation corrigée	25 164,00 €
Compétences CCRLM	10 710,00 €
<b>ATTRIBUTION DE COMPENSATION</b>	<b>14 454,00 €</b>

Le Conseil Municipal valide la proposition d'approbation du rapport de la CLECT

**4°URBANISME : Monsieur Hugues DAUTHERIVES étant absent, Monsieur le Maire détaille ce point de l'ordre du jour :**

Examen de la proposition de reconduction de la convention entre la Communauté de Communes de Lézignan et la commune pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme par leur service urbanisme.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide cette proposition.

**5° PERSONNEL COMMUNAL : Monsieur Philippe PUECH :**

a) **Contrat CARAGUEL Emilie à compter du 19 janvier 2023 :** Monsieur le Maire précise à l'assemblée que sur ce point une erreur a été faite en ce qui concerne le nombre d'heures, en effet, il convient de rectifier et de préciser qu'à compter du 19.01.2023, Madame CARAGUEL Emilie effectuera 25 heures/hebdomadaires. Son Contrat à Durée Déterminée sera d'une durée de 6 mois.  
Proposition validée.

**6° Location SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) :**

**a) Détermination du loyer à compter du 01.01.2023 considérant les heures de ménage effectuées par Madame Emilie CARAGUEL :**

Monsieur Jean-Philippe FISCHER précise à l'assemblée que le SMMAR a adressé un courrier à la Mairie indiquant leur souhait de bénéficier de 2 heures de ménage une fois par semaine.

Ces heures de ménages seraient compensées par une augmentation du loyer (actuellement 1800 € par trimestre, soit : 600.00 €/mois).

Monsieur le Maire et Monsieur FISCHER rappellent le point N° 5 et indiquent que Madame CARAGUEL Emilie effectuant 20 heures de travail / semaine actuellement, son temps de travail passant à 25 heures au 19/01/2023, ce temps de ménage serait inclus dans les 5 heures de plus de travail hebdomadaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le loyer du SMMAR de 150.00 €/mensuels Loyer mensuel 600 € + 150 € : 750 €.  
Courrier sera envoyé avec la proposition d'augmentation en vue de la signature d'un avenant.

#### **7° Point associations et projets à venir : Madame Géraldine DULARY :**

##### **a) association au Sud des Nuages : fête des lanternes**

Cette association prépare pour 2023 à l'occasion du nouvel an chinois un lâcher de lanternes.

En ce qui concerne les subventions aux associations, Madame Géraldine DULARY demande à l'assemblée, de pouvoir disposer d'une ligne budgétaire à utiliser de manière à pouvoir verser une subvention rapidement à une association qui en aurait besoin pour un événement exceptionnel.

Le Conseil Municipal examine cette demande et la valide Il conviendra de se renseigner pour connaître la faisabilité comptable.

##### **b) projet bibliothèque / médiathèque :**

La bibliothèque sera installée dans le local des Sans Soucis, Rue du Four Communal, le local sera équipé du WIFI. Le coin jeune sera également dans ce même local conformément au souhait de la responsable départementale.

Le projet commence à se concrétiser, Madame CARAGUEL Emilie sera chargée, durant les 5 heures qui lui ont été allouées de la gérer.

Madame Hélène RICARD, qui sera détachée ponctuellement pour s'occuper de cette structure.

#### **7° Questions diverses :**

##### **a) Etude mise en place abribus à la Couverte :**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les enfants qui prennent le bus ne disposent d'aucun abri en cas de pluie. Aussi, il serait opportun de mettre en place un abribus. La question se pose de savoir où, la possibilité de l'installer au beffroi de la Couverte est envisagé.

Il sera nécessaire de voir si cela est possible auprès des services du Conseil Départemental.

##### **b) Toiture église :**

une déclaration de sinistre a été fait auprès de l'assurance GROUPAMA suite à l'infiltration de l'eau à l'intérieur de l'Eglise. La facture de la réfection de la toiture a été adressée à l'assurance.

Un expert sera sur les lieux le lundi 19/12/2022 à 17heures 30.